

sorte qu'il demeure en fait, le travail du seul Sous-comité. Il va sans dire que les opinions qui y sont exprimées ne doivent, en aucune façon, être attribuées au Comité permanent.

Nous remercions également tous ceux qui sont venus témoigner, qui nous ont écrit ou nous ont aidés d'une façon ou d'une autre, notamment le Commissaire, les fonctionnaires et le personnel du Service canadien des pénitenciers, les agents du U.S. Federal Bureau of Prisons et les directeurs des prisons des États de Californie et de Washington.

On trouvera tout au long du rapport des références (30:12) qui ont trait aux procès-verbaux et témoignages du Sous-comité. Le premier chiffre indique le numéro du fascicule des délibérations et le second, la page.

D'autres députés ont participé de temps à autre aux travaux du Sous-comité sans prendre part aux délibérations ou à la rédaction du rapport. Il s'agit de:

MESSIEURS

Alkenbrack
Coates
Flynn
Friesen
Gilbert
Kaplan

Lumley
Masniuk
McIsaac
Whiteway
Woolliams

Nous les remercions d'avoir assisté aux séances du Sous-comité.

Nous tenons également à remercier les interprètes et les traducteurs du ministère du Secrétariat d'État, les préposés à la console et les techniciens, et tous les autres membres du personnel de la Direction des comités parlementaires qui nous ont aidés si fidèlement à Ottawa et à l'extérieur.

Le rapport doit être apprécié suivant ses mérites, mais du moins est déjà en soi le symbole de la collaboration établie entre les partis, grâce aux députés qui ont su faire passer l'importance du problème avant toute autre considération. Il donne également une idée du jugement que nous avons porté collectivement sur la triste situation des pénitenciers.

LES PRINCIPES
ET
LES RECOMMANDATIONS
SONT ÉNONCÉS
À LA SUITE DU DERNIER
CHAPITRE DU RAPPORT.